



## Communiqué de presse

### **Une plus attrayante réduction d'impôt pour des dons devrait stimuler la générosité en temps de Covid-19**

**Bruxelles, le 13-06-2020 – La réduction d'impôt pour les dons effectués en 2020 à des institutions agréées passe de 45 à 60%. Le plafond de la réduction d'impôt au titre de libéralités est porté de 10 à 20% du revenu net imposable.**

**L'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds espère que ces ajustements encourageront nos concitoyens pendant les prochaines semaines et donnera encore un coup de fouet à la générosité de la population, en faveur de l'intérêt sociétal.**

Cette décision du 12 juin du Kern élargi fait partie des mesures de soutien faisant partie du troisième volet du Plan fédéral de Protection sociale et économique. **Elle « vise particulièrement le secteur associatif et permettra d'aider les ONG et les organisations à but non lucratif dont les activités d'intérêt général ont été durement touchées par la crise ».**

De nombreuses associations et fondations, actives pour l'intérêt sociétal et souvent fort dépendantes de la générosité de la population, traversent péniblement la crise de Covid-19. Ce constat a amené l'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds (AERF) asbl, à demander aux autorités cette mesure de soutien. L'AERF exprime sa satisfaction que les membres de Kern élargi aient écouté l'appel du secteur.

Erik Todts, président  
Geert Robberechts, secrétaire-général

+32 476 982404  
+32 475 477192